



N.B. En version Word,
les liens (en bleu souligné) de ce doc. nécessitent DEUX CLICS :
- le 1er clic affiche l'adresse du lien
- le 2ème clic (sur l'adresse) affiche le document en lien

Comment adhérer, saison 2024-2025

du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

1. Principes mis en place pour la saison 2024-2025

La période d'adhésion commencera fin août pour se terminer fin septembre: une soirée d'inscription par semaine au club le mardi ou le mercredi et une journée au forum des associations.

La participation aux activités du club pour la prochaine saison est conditionnée par la possession de la licence sachant qu'il y a un délai de traitement de la fiche d'adhésion de l'ordre de 10 jours.

- **Les ré-adhérents** (adhérents de la saison en cours) doivent s'inscrire **au plus tôt, durant les permanences d'août et ce jusqu'au mardi 24 septembre maximum**, car leur adhésion en cours ne prolonge leur assurance que jusqu'au 30 septembre.
- **Les nouveaux adhérents** ont aussi tout intérêt à le faire au plus tôt et devront attendre la validation de leur licence pour pouvoir participer aux activités.
- L'activité "escalade en salle" limite son **effectif** pour des raisons matérielles: ré-adhérents + liste d'attente pour les nouveaux.

2. Procédure des inscriptions

- **Les adhésions pour la saison 2024-2025 se feront**
 - **lors des "permanences Inscriptions"** assurées [au local du club](#) (**cliquez !**) avec rendez-vous pris au préalable via Framadate (un des **liens dans le Programme de la semaine sur la page d'accueil du site**, ou [un des liens vers ce tableau](#)) de 18h00 à 19h30 : les **mardis 27/08, 10/09, 17/09 et 24/09 et le mercredi 4/09.**
 - **au forum des associations le samedi 7 septembre**
- Pour des raisons d'organisation, **il n'y aura pas d'inscription par courrier.**
- Les inscriptions en dehors de cette période qui ne concernent que les **nouveaux arrivants dans la région** ou **les anciens adhérents de retour suite à problème médical**, feront l'objet d'un accord du Bureau (prévoir un délai de traitement plus long).
- **Cette année, pour des raisons de trésorerie et de saisie nous demandons un chèque par fiche d'inscription**
- **Seul un DOSSIER COMPLET et avec son règlement donne lieu à une inscription :**
 - la **fiche d'adhésion complétée dont une partie ne concerne que les animateurs et les membres du CD**
 - et
 - une **attestation de santé** (signée, sur l'honneur) ou un certificat médical si vous avez une réponse positive à l'une des questions

[Bien prendre connaissance des dispositions relatives à l'attestation de santé / CM](#) (**cliquez !**)

- pour les animateurs et les membres du CD, l'**attestation d'honorabilité des bénévoles** à compléter et signer

- **En fin d'inscription (dossier complet) vous sera remis un "passeport santé"** (fiche personnelle à compléter, à porter sur vous lors des sorties) ainsi que l'**identifiant/mot de passe** de connexion au site pour la nouvelle saison.
- **En cas de dossier incomplet, votre inscription (licence et assurance) n'est pas possible**, vous restez **non-adhérent** et devez revenir à la permanence avec un dossier complet.
- **Il est *indispensable* d'avoir sur soi la licence lors de la pratique de nos activités :**
 - *Les modalités de retrait de la licence vous seront précisées ultérieurement.*
- **Au départ de chacune des activités, les animateurs ont pour consigne stricte d'exiger la présentation de la licence, qui peut être :**
 - soit la licence 2023-2024, acceptée jusqu'au 30/09/2024 seulement,
 - soit la licence 2024-2025.
- **Autres documents à consulter / télécharger :**
 - [Plaquette publique de présentation du club](#) (**cliquez !**) avec les nouveaux tarifs au 01/09/2024
 - Notre charte, désormais intégrée au [Règlement intérieur](#) (**cliquez !**), en particulier les articles 4.5 et 4.8 qui concernent nos pratiques.
- **Conseils**
 - Complétez de préférence les documents chez vous en soignant la présentation.
 - N'oubliez pas de prendre rendez-vous en vous inscrivant via le framadata sous la forme Nom Prénom.

Jacky Dubot, président, et le Comité Directeur,
document mis en ligne le 11/07/2024